

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 25 OCTOBRE 2023**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU RILATIVE À  
L'AZZIONE PURTATE DA L'ASSOCIU ALIS PER  
L'ESERCIZIU 2023**

**CONVENTIONS DE FINANCEMENT RELATIVES AUX  
ACTIONS MENÉES PAR L'ASSOCIATION ALIS POUR  
L'EXERCICE 2023**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse agit, dans le cadre des plans départementaux d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), pour le maintien dans le logement des ménages en difficulté.

A ce titre, elle intervient dans le cadre de trois actions menées par l'association Accès au logement et à l'insertion sociale (ALIS) :

- l'Accompagnement social lié au logement (ASLL) qui permet d'aider les publics relevant du PDALHPD dans la recherche d'un logement ou pour le maintien dans leur logement et notamment la prévention des situations d'expulsion ;
- la Gestion locative adaptée (GLA) qui combine des prestations semblables à celles d'une agence immobilière et un accompagnement des locataires dans l'apprentissage de leurs droits et devoirs ;
- la Médiation sociale énergie (MSE) qui accompagne ces mêmes publics dans la gestion du budget énergie et la maîtrise de leur consommation, afin de prévenir les situations d'impayés.

### **1. L'Accompagnement social lié au logement (ASLL)**

Mise en œuvre sur le territoire du Cismonte, cette action propose un accompagnement social destiné notamment à prévenir les situations d'expulsion en assurant la liaison avec les bailleurs, et en accompagnant les ménages dans leurs démarches et dans la gestion du budget logement.

Ce dispositif vient en complément des accompagnements budgétaires réalisés par les services de la Collectivité de Corse (Conseillères en économie sociale et familiale).

L'accompagnement se décline en quatre niveaux d'intervention :

- L'ASLL de type A consiste à aider les ménages dans la recherche d'un logement (bilan de situation, étude des possibilités de logement, soutien dans les démarches) pour une durée de 3 mois/mesure.
- L'ASLL de type B permet un accompagnement lors d'un accès à un logement autonome (règles de vie en collectivité, prévision de la gestion budgétaire, aide dans les démarches liées à l'installation, information sur les équipements et services de proximité pour une durée de 6 mois/mesure.
- L'ASLL de type E propose une aide dans la gestion budgétaire liée au maintien dans les lieux (gestion du budget logement, contrôle de la régularité du paiement des charges, respect des échéances d'un plan d'apurement) pour une durée de 6 mois/mesure.

- L'ASLL de type F vise la mise en œuvre d'un processus d'insertion pour le maintien dans les lieux (gestion budgétaire, liaison avec les partenaires dans la gestion des situations de crise, sensibilisation au respect des règles de vie en collectivité, médiation avec le voisinage) pour une durée de 6 mois/mesure.

Le suivi peut être renouvelé ou même se poursuivre avec un nouveau type de mesure.

Les demandes d'accompagnement sont examinées dans le cadre de la commission du fonds de solidarité pour le logement (FSL) sur la base d'un diagnostic réalisé par les travailleurs sociaux de la Collectivité.

La commission missionne alors l'association ALIS afin de mettre en œuvre les mesures qui ont été décidées.

En 2022, 25 ménages ont bénéficié d'un accompagnement par l'association ALIS pour un nombre total de 132 mois/mesure effectués.

Ce bilan reste toutefois provisoire. En effet, concernant les accompagnements décidés en toute fin d'année, 6 bilans de fin de mesure sont encore en attente de réception.

Le public rencontré se compose en grande partie de personnes seules, dont les ressources sont constituées essentiellement de prestations sociales ou de petites retraites.

Après un ralentissement dû à la crise sanitaire, les orientations ont repris une constante progression.

Dans ce contexte, l'association a pu constater une évolution du public rencontré avec de plus en plus de ménages non habitués à solliciter les aides sociales ou encore des situations plus complexes avec un cumul des problématiques rencontrées. En réponse, elle mobilise davantage le réseau des partenaires médico-sociaux dans le cadre de ces accompagnements.

Pour l'année 2023, il convient de renouveler l'objectif de l'année précédente, soit 25 nouveaux ménages et 124 mois/mesures effectués et de reconduire ainsi la participation de la Collectivité de Corse pour la mise en œuvre de ces actions à hauteur de 56 500 euros.

## **2. La Gestion locative adaptée (GLA)**

Ce dispositif vise à capter des logements du secteur privé afin de les attribuer au public prioritaire relevant du PDALHPD en proposant à la fois une action de prévention des difficultés de l'occupant, et une sécurisation de la relation bailleur/locataire.

L'association ALIS propose aux propriétaires qui adhèrent au dispositif une prestation de gestion semblable à celle d'une agence immobilière du secteur privé.

Elle assure auprès des locataires un accompagnement pendant toute la durée du bail, leur offrant ainsi une aide au niveau administratif et budgétaire (renouvellement de droits, prévention des impayés, gestion des contrats) mais aussi un soutien dans

l'apprentissage de leurs droits et devoirs (travaux d'entretien leur incombant, relation avec le voisinage).

En 2022, le parc locatif géré par l'association ALIS s'élevait à 150 logements, permettant ainsi à 136 ménages différents d'en bénéficier (soit 267 personnes). Il s'agit en majorité de personnes isolées et de familles monoparentales relevant des minimas sociaux, ou percevant des revenus très faibles (contrats précaires).

Sur le territoire du Pumontu, un seul logement est en gestion à ce jour sur la région ajaccienne.

Malgré un marché locatif très tendu, avec des loyers parmi les plus élevés de Corse, et une méconnaissance de ce mode de gestion solidaire, l'association poursuit ses actions afin de déployer son action sur l'ensemble du territoire insulaire : communication auprès des partenaires associatifs et institutionnels et maintien d'une permanence à Aiacciu.

Sur le territoire du Cismonte, on observe une légère baisse de la capacité du parc locatif bien que 13 nouveaux logements aient pu être captés en 2022. Pour l'année 2023, l'objectif est reconduit tel qu'en 2022 soit 185 logements.

La Collectivité de Corse finance la mise en œuvre de cette action à hauteur de 850 euros par logement géré, soit un montant maximum de 157 250 euros, le coût global étant estimé à 214 250 euros.

### **3. La Médiation sociale énergie (MSE)**

La MSE s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés par le PDALHPD sur le territoire du Cismonte en matière de lutte contre la précarité énergétique.

L'association ALIS est missionnée depuis 2009 dans le cadre d'une convention tripartite conclue avec EDF et la Collectivité de Corse afin d'accompagner les ménages en situation de précarité et rencontrant des difficultés dans le règlement de leurs factures d'électricité.

Le repérage et l'orientation de ces publics sont assurés par les travailleurs sociaux de la Collectivité de Corse, les associations, les bailleurs sociaux dotés d'un service social, ou directement par l'association ALIS.

Les orientations peuvent également être effectuées dans le cadre des demandes d'aides du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

L'accompagnement réalisé par l'association ALIS porte sur :

- une action de conseil dans la gestion du budget énergie (information sur les abonnements, modes de règlement, chèque énergie) et la prévention des impayés de factures en lien avec EDF ;
- une action d'éducation en matière d'économie d'énergie par des visites à domicile ;
- une action d'information et d'accompagnement au dispositif Chèque énergie ;
- une action de sensibilisation auprès des bailleurs publics et privés sur les aides proposées pour améliorer la performance énergétique du logement : dispositif

Agir Plus travaux bonifiés d'EDF et les aides de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) dans le cadre de l'amélioration de l'habitat et de la rénovation énergétique ;

- une action de repérage et d'orientation des publics éligibles à ces aides.

En 2022, 86 ménages ont bénéficié de l'accompagnement de la médiatrice énergie par le biais de visites à domicile.

Les orientations concernent un public très large tant du point de vue de la composition des ménages que de leur source de revenus, ce qui montre que la problématique de précarité énergétique touche tous les niveaux de populations.

Le financement de l'action est assuré par EDF à hauteur de 30 000 euros et par la Collectivité de Corse à hauteur de 20 000 euros.

Une concertation est en cours afin d'envisager le déploiement de cette action sur l'ensemble du territoire insulaire et de redéfinir les modalités de sa mise en œuvre.

Compte tenu de la constante progression des orientations vers ce dispositif, il a été décidé, dans l'attente, de maintenir l'objectif à 85 ménages orientés pour 2023 et de renouveler la participation de la Collectivité pour 20 000 euros.

Ainsi, la participation de la Collectivité aux actions menées par l'association ALIS pour l'année 2023 s'élève à 233 750 euros.

Les crédits relatifs à ces actions sont inscrits au budget primitif 2023 : Programme 5121 - Chapitre 934 - Fonction 93428 - Compte 65748.

Dans le cadre de la régularisation de la gestion des crédits en autorisation de programme/autorisation d'engagement, une autorisation d'engagement sera proposée lors du vote du budget supplémentaire.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver les conventions de financement relatives à ces actions à conclure l'association ALIS pour l'exercice 2022, telles que figurant en annexe ;
- d'approuver la convention d'objectifs relative à la médiation sociale énergie à conclure avec EDF et l'association ALIS pour l'exercice 2022 telle que figurant en annexe ;
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer lesdites conventions ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.
- de fixer la participation de la Collectivité de Corse à la mise en œuvre de ces trois dispositifs pour 2023 à 233 750 euros, sous réserve du vote du budget supplémentaire, et selon la répartition indiquée ci-dessous :

### **Association Accès au logement et à l'insertion sociale (ALIS)**

Accompagnement social lié au logement (ASLL) sur le territoire du Cismonte - Exercice 2023	<b>56 500 euros</b>
Gestion locative adaptée (GLA) - Exercice 2023	<b>157 250 euros</b>
Médiation sociale énergie (MSE) sur le territoire du Cismonte - Exercice 2023	<b>20 000 euros</b>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.